



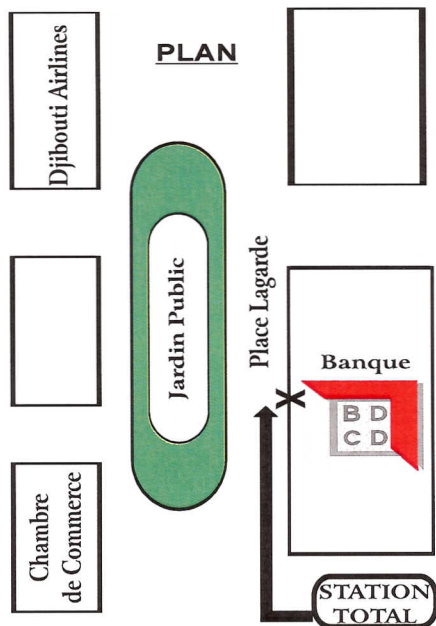
Place Lagarde  
B.P. : 1929 Djibouti - RDD  
Tel. : 35.35.34 - Fax : 35.08.80  
E-mail : contact@bdcdjibouti.com

## Nos horaires adaptés à vos besoins

Nos bureaux sont ouverts du :

- **Samedi au Mercredi** de 08 h 00 à 12 h 30  
et de 16 h 15 à 17 h 45.

- **Jedi** de 08 h 00 à 12 h 30,  
hors période du Ramadan.



## Quand l'union fait la force



Place Lagarde  
B.P. : 1929 Djibouti - RDD  
Tel. : 35.35.34 - Fax : 35.08.80  
E-mail : contact@bdcdjibouti.com

# Quand l'union fait la force

## Bénéficiaires

Les salariés des secteurs publics et privé ayant une ancienneté de 6 mois avec un CDI relevant d'un même employeur et regroupés en coopérative, mutuelle ou en association légalement reconnue.

## Objet du prêt

Prêt à la consommation, Crédit équipement, Crédit scolarité, Crédit Automobile.  
Pas de justification à fournir.

## Montant

Le maximum est calculé à partir de la capacité de remboursement individuelle de chaque membre, fixée à 30 % du montant du salaire net.

## Taux unique

9,50 % l'an.

## Durée du remboursement

Jusqu'à 24 mois.

## Montant du remboursement

Fixé à l'avance pour toute la durée du prêt.

## Autres charges

Frais de dossier : 2 000 DJF prélevés au moment du versement du prêt sur le compte  
Assurance Décès Invalidité pour chaque membre en faveur de l'Association.

## Conditions d'obtention

L'Association dispose d'un compte à la BDCD depuis 1 mois.

Un dépôt de garantie de 20 % du montant total du crédit est exigé, ce dépôt est rémunéré au taux de 2 % l'an.<sup>1</sup>

Lettre d'engagement de l'employeur à prélever à la source les échéances individuelles mensuelles à reverser sur le compte de l'Association.

## Le montant du remboursement mensuel comprend :

- Le capital
- Les intérêts
- L'assurance décès invalidité

<sup>1</sup> Selon le taux en vigueur.